Louardi fixe des conditions d'exercice pour les médecins étrangers

Compte Test - 2014-01-03 20:07:00 - Vu sur pharmacie.ma

Un avant-projet de loi sur l'exercice de la médecine, vient d'être déposé au SGG. Celui ci permettra en cas d'adoption d'encadrer l'exercice temporaire d'un médecin de nationalité étrangère.

En effet, le texte précise les situations dans lesquelles le recours à des étrangers pourrait être autorisé, en l'occurrence lorsque la spécialité ou la technique médicale ne se pratiquent pas au Maroc ou lorsque l'intervention présente un intérêt pour l'enseignement médical pratique et sous réserve que le médecin concerné justifie d'une assurance couvrant la responsabilité civile pour les actes médicaux dispensés dans ce cadre. Le projet de loi ouvre également la possibilité d'exercice dans le royaume pour l'étranger né au Maroc et y ayant résidé pendant une durée supérieure ou égale à 10 ans.